

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 octobre à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Madame Mélanie Plazanet, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 octobre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	14	1	2	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres excusés ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIEAU Vincent

FINANCES

Délibération n°98-2021 : Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de l'école de musique à Eymoutiers et de la bibliothèque à Nedde

Madame la Vice- Présidente explique aux élus du Bureau qu'afin de financer les travaux de rénovation de l'école de musique à Eymoutiers (60 000 €) et la construction d'une bibliothèque à Nedde (60 000€), un emprunt de 120 000 € doit être réalisé.

Madame la Présidente rappelle qu'elle ne dispose pas de délégation au titre de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT pour procéder, dans les limites déterminées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget.

Madame La Présidente sollicite les membres du Bureau pour lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt pour financer les investissements précités ; les modalités de conclusion du contrat seront présentées ultérieurement aux membres du Conseil Communautaire pour accord (taux, index de référence, durée, marge, type d'amortissement, etc.).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

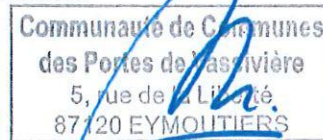
Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Madame la Présidente, à lancer une consultation pour contracter un prêt d'un montant de **120 000 €** ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente, à négocier au mieux les offres de financement conformément aux dispositions ci-dessus ;
- **DIRE** que le résultat de la consultation sera soumis au vote du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05/11/2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :